

OGF

CHARTRE DE MODERATION PAGE LINKEDIN

Pourquoi une charte ?

La charte suivante a été rédigée dans le but de préciser les modalités d'une bonne utilisation de l'espace d'échange de la page LinkedIn OGF et d'une bonne conduite afin de garantir des échanges constructifs et respectueux.

A qui est destinée cette charte ?

Cette charte est destinée à l'ensemble des utilisateurs se rendant sur la page LinkedIn officielle d'OGF : <https://www.linkedin.com/company/ogf>

En publiant sur cette page, les utilisateurs acceptent de respecter les règles établies ci-dessous.

Comment est modérée la page ?

Les commentaires postés sur la page LinkedIn d'OGF sont publics et peuvent faire l'objet d'une modération à posteriori. Les commentaires non-conformes aux règles seront supprimés après avertissement auprès de son auteur. En interagissant avec la page OGF, vous reconnaissez également la possibilité à l'équipe de modération de bloquer les utilisateurs dont les contributions ne respecteraient pas les règles ou que l'équipe jugerait non conformes à l'esprit d'échange et de convivialité animant l'espace de discussion constitué par la page OGF.

Quels sont les interdits ?

Sont notamment interdits (liste non-exhaustive) :

- les commentaires dont le contenu serait contraire ou susceptible d'être contraire à l'ordre public ou aux lois et règlements en vigueur,
- les commentaires à caractère diffamatoire ou dénigrant (imputation d'un fait portant atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne physique ou morale, ou du corps auquel le fait est imputé) ;
- les commentaires à caractère politique ou incitant à la violence, au suicide, à la prostitution, au viol, à l'agression sexuelle, au révisionnisme, à l'antisémitisme, au négationnisme, au terrorisme
- les commentaires faisant l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité,
- les commentaires appelant au meurtre ou incitant à la commission d'un délit,
- les commentaires incitant à la discrimination ou à la haine, à la violence à caractère raciste, xénophobe, homophobe
- les commentaires incitant à la consommation ou au commerce de substances interdites ou faisant l'apologie de l'ivresse,
- les commentaires injurieux, grossiers, vulgaires, de nature à heurter la sensibilité des personnes mineures ou prenant à partie plusieurs internautes
- les propos pouvant porter atteinte à l'égalité entre femmes et hommes,

- les copies de messages privés ou de correspondance (violation du secret de la correspondance), de données à caractère personnel, confidentielles et/ou couvertes par le secret bancaire ;
- les messages commerciaux, telles que les contributions contenant un lien hypertexte renvoyant vers un site commercial, ou ayant la nature de publicités,
- les commentaires et contributions hors sujet, superflues, ou redondantes (spam), sans apport particulier pour les échanges ;
- les informations obsolètes ou ayant déjà été traitées ;
- les propos portant atteinte ou susceptibles de porter atteinte aux droits des tiers et aux droits de la personnalité, telles que des représentations sans autorisation d'une œuvre ou d'une contribution protégée par des droits de propriété intellectuelle (marques, droits d'auteur et droits voisins), les contributions portant atteinte au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée, les contributions portant atteinte à la protection des données personnelles d'un tiers,
- les contributions abusives en "langage SMS" et en majuscules.
- les liens renvoyant vers des sites extérieurs dont le contenu serait susceptible d'être contraire aux lois et règlements en vigueur ;
- les propos portant atteinte ou susceptibles de porter atteinte à l'image ou à la réputation du Groupe ou d'une personne physique ou morale.

Chaque utilisateur peut à tout moment, si un commentaire porte atteinte à ses droits, le signaler à la société LinkedIn, selon la procédure de signalement mise en place par LinkedIn.

Notre page LinkedIn n'a pas vocation à recueillir les réclamations concernant l'activité commerciale de nos marques. Pour toute réclamation auprès de celles-ci, vous pouvez consulter leurs sites Internet respectifs.

De la même manière, notre page LinkedIn n'a pas vocation à commenter une candidature en cours ou passée concernant une offre d'emploi toute situation personnelle d'un collaborateur actuel ou ancien.

Quelle est la conduite à tenir ?

Chaque utilisateur est libre de poster un commentaire à condition de respecter la Loi et les règles de bonne conduite, notamment :

- respecter la courtoisie nécessaire au bon déroulement des débats,
- utiliser un langage correct et compréhensible,
- ne pas présenter de caractère répétitif
- vérifier que chaque commentaire posté correspond au sujet de la discussion en cours ;

Notre équipe

Notre équipe se tient à votre service et vous répondra, autant que possible, dans un délai court et dans le cadre des jours et horaires ouverts.

Enfin, rien de tel que le partage d'idées pour s'enrichir mutuellement !

N'hésitez pas à nous suggérer ce que vous aimeriez voir sur notre page en nous contactant via la page contact de notre site internet.